



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

## DOSSIER DE PRESSE

# Inauguration de la Véloroute Ouest Creuse

*Samedi 26 juin 2010 – Saint-Martin-Sainte-Catherine*

# Rappel du projet Véloroute

Le développement du réseau national de Véloroutes et Voies Vertes s'appuie sur un Schéma National validé en 1998 par le CIADT (comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire). Ce réseau s'inscrit dans la continuité d'itinéraires européens et se décline aux niveaux régional et départemental.

Une Véloroute est un itinéraire cyclable d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations. C'est un itinéraire de moyenne ou longue distance, linéaire, continu, jalonné, sécurisé et incitatif.

Le développement de ces infrastructures permet de répondre aux aspirations nouvelles de la société pour un tourisme nature et patrimonial à l'aide de circulations douces. De plus, cet aménagement constitue un réel vecteur économique pour les territoires qu'il traverse.

Le projet Véloroutes prévoit l'aménagement de routes départementales à faible trafic (moins de 500 véhicules par jour) pour la fréquentation cyclotouristique. Ils se matérialisent par une signalétique spécifique et règlementée.

## Le projet Véloroute en Creuse

Dès 1999, la région Limousin, les départements, les grandes agglomérations (réseau de villes Limousin), l'Etat et la Fédération Française de Cyclotourisme ont travaillé sur la définition d'un projet Véloroutes en Limousin. Après un important travail de terrain et de concertation, le schéma régional Véloroutes Voie Vertes du Limousin a été proposé et validé par la Mission Nationale Interministérielle en mars 2005.

Il n'y a aura pas de « voies vertes » en Creuse, c'est-à-dire de portions de routes réservée aux cyclistes et cyclotouristes, comme il est utile et souhaitable dans les grandes agglomérations. La déclinaison du Schéma Régional à l'échelle du département de la Creuse s'est traduite par la définition de deux grands axes :

- Axe Ouest : reliant les communes de Crozant à St-Martin-Ste-Catherine via La Souterraine (80 km) ;
- Axe Est : reliant les limites du Cher et de l'Allier (Boussac) à Vassivière via Aubusson (110 km).

Le projet en Creuse a été définitivement adopté lors de l'Assemblée Plénière du 19 octobre 2009.

# L'itinéraire Ouest Creuse

L'axe « Ouest » du projet creusois couvre 80 km, traversant 13 communes sur des « routes calmes » (moins de 500 véhicules par jour) et suit en partie l'itinéraire « Vezelay » des pèlerins ralliant St Jacques de Compostelle. Il sera jalonné en intégralité et dans les deux sens par une signalétique conventionnée.

7 aires d'arrêt seront implantées sur l'itinéraire – communes de Crozant, St Germain Beaupré, Lizières, Le Grand Bourg, Bénévent L'Abbaye, Mourioux-Vieilleville et Châtelus-le-Marcheix – et proposeront des équipements de base (stationnement vélo, banc, poubelles).

Un Relais Rando Vélo est également prévu à La Souterraine, proposant une offre de service plus complète et déjà existante (équipements pour le vélo, informations, restauration, hébergement, équipements sanitaires, accès gare, etc.).

Par ailleurs, trois Relais Information Service (R.I.S.) spécifiques à la Véloroute seront implantés à Crozant, La Souterraine et Saint-Martin-Sainte-Catherine (extrémités du département et site du Relais Rando Vélo).

## Promotion de l'itinéraire

La promotion de l'itinéraire reposera sur la conception et la diffusion d'une brochure et sur la mise en ligne d'une page internet – hébergée sur le site de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) de la Creuse et de la Fédération Française de Cyclotourisme.

## Budget

134.000 € ont été inscrits au Budget départemental 2010 en investissement (signalétique et panneautique, supports vélos, RIS) et 10.000 € au titre du fonctionnement (promotion). La réalisation des brochures a été confiée à la société DESIGN'UP de Sainte-Feyre.

## Perspectives

Le second tracé du département (également inscrit au schéma national) reliant Vassivière à Boussac, via Aubusson – 110 kms – pourrait être travaillé fin 2010 ou début 2011.